

Pères séparés, divorcés : sont-ils les victimes d'une justice misandre ?

ENQUÊTE - Après une rupture conflictuelle, certains hommes sont mis à l'écart de l'éducation de leurs enfants, au point de perdre toute autorité. Certains accusent les juges de préférer les femmes. (2/2)

Par Madeleine Meteyer



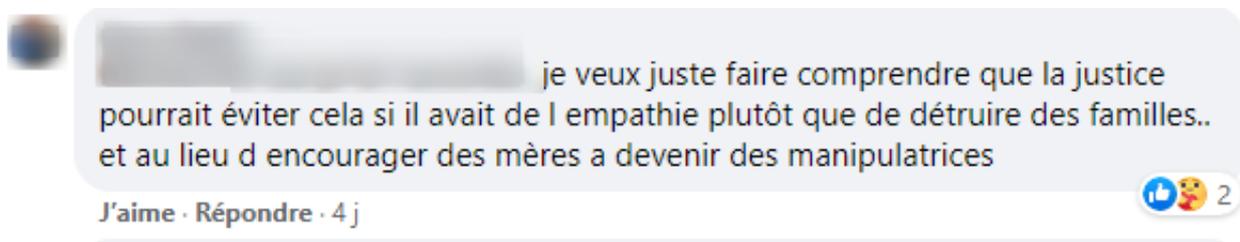
Les pères séparés qui ne voient pas assez leurs enfants sont tous d'accord pour charger la justice.

Fotolia

C'était le 11 mars dernier, à Montargis (Loiret). Un homme de 40 ans, professeur d'histoire-géographie, tue son fils de 2 ans en le jetant par la fenêtre avant de se suicider. Il craignait de ne pas obtenir sa garde. Sous l'article partagé sur la page Facebook de SOS Papa, la majorité condamne le geste et l'homme avec, quand quelques-uns écrivent : «*Peut-être que le*

parquet aurait pu l'éviter avec une garde alternée ?» «Les juges sont entièrement responsables, ne l'oublions pas» ; «les pères baissent les bras. Ils savent que gagner contre un JAF (juge aux affaires familiales, NDLR) revient à se ruiner en frais d'avocats.»

La voici désignée la grande coupable : la Justice. La Justice misandre qui, dans chaque homme, devinerait un harceleur, un violeur, peut-être un assassin ? Ou la Justice pas revenue des années 60 qui estimerait les mères seules capables d'éduquer. Les pères séparés qui ne voient pas assez leurs enfants sont tous d'accord pour la charger.



Capture saisie sur le groupe Facebook SOS Papa, sous l'article consacré au père meurtrier/suicidaire.
Facebook.

Dans la bouche de Jean Latizeau, président de la médiatique association SOS Papa, l'accusation est retentissante. *«On est suffoqué que l'article 371-1 du Code civil ne soit pas appliqué. Il dit que l'autorité parentale est un ensemble de devoirs et de droits qui appartient à chaque parent, mais comment voulez-vous qu'ils s'exercent quatre jours par mois voire moins ? Les juges peuvent faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. Et comme c'est la grande mode de dire du mal des hommes... Cette histoire de féminicides ne va pas arranger les choses. Le climat se dégrade.»*

« La justice continue à se référer à des théories sociales vieilles de 60 ans qui disent que l'enfant a surtout besoin de sa mère. »

Maître Ambroise Soreau.

Avec son enquête *Le Combat des pères* (Le Rocher, 2019), l'écrivain Raphaël Delpard souscrit à cette thèse d'une justice misandre. Dans cet ouvrage au parti pris assez clair pour ne pas être gênant - on sait où l'on met les pieds -, l'écrivain détaille la vingtaine de dossiers de contentieux familiaux qu'il a pu examiner et ses 80 entretiens avec des pères séparés/divorcés. À le lire, ce biais de la justice est l'unique explication puisqu'il n'a rencontré que «*des papas poules qui, à part donner le sein, faisaient tout.*» Et qui d'un jour à l'autre se sont vus sommés de prendre leurs distances, bas les pattes, ce sera un week-end sur deux, si vous êtes sages...

On interroge l'écrivain : ces pères n'exagèrent-ils pas leur implication domestique pour attirer la sympathie ? Il les croit sincères : «*Ceux qui se battent pour récupérer leurs enfants sont des pères exemplaires. Les autres, les violents, les démissionnaires depuis toujours, restent en retrait.*»

L'évincement de ces papas modèles serait l'œuvre d'une «*justice qui veut effacer l'homme.*» Dans son livre, il le formule ainsi : «*La loi et le système judiciaire continuent d'assurer la promotion de la famille monoparentale et d'écarter un des deux parents de l'éducation de ses enfants.*» En hésitant à accorder au père la garde partagée, en lui refusant quasi toujours la garde exclusive.

Les hommes interrogés par nos soins, car désolés de ne pas assez voir leurs enfants, ont tous taxé la justice de partialité. Certains assurent qu'à la maison, ils faisaient aussi bien, sinon mieux que «*Madame*». Vincent D. allait chercher ses enfants à l'école quatre fois par semaine. Jocelyn P., dont la femme «*n'allaitait pas*», se levait la nuit pour donner les biberons. Eddie nous fait lire des lettres de témoins adressées au juge pour prouver quel genre de père il était. Le témoin de mariage de son ex-femme salue un

homme «très impliqué dans sa vie de famille» qui «lançait les machines à laver» ; la présidente de l'association des parents d'élèves du collège parle «d'un lien très fort entre Eddie et son fils». Or Eddie n'a pas eu la garde exclusive. Pas même l'alternée.

En faveur de [REDACTED] je peux dire qu'une fois marié il a été très impliqué dans sa vie de famille. Toutes les semaines il s'occupait des courses en emmenant parfois un ou plusieurs de leurs enfants avec lui. Mon mari et moi avons eu l'occasion de le croiser au supermarché et même à un magasin de meuble. Pendant toutes ses années il déposait les enfants à l'école le matin. Ils ne

Lettre vantant l'implication d'Eddie en tant que père, signée de la main de la témoin de mariage de sa femme. Lettre envoyée au JAF. Datée de 2020.

Citons aussi Julien L., 36 ans, cariste, dont les filles Inayah et Shannah, 7 et 5 ans, ne seraient «pas mieux avec leur mère qui les met devant la tablette, les nourrit de Quick alors que je leur cuisinai des légumes.» Aujourd'hui il leur apporte des cahiers éducatifs lors des visites médiatisées. Deux heures tous les quinze jours dans un Point Soleil, un lieu neutre assez glauque où les parents voient leurs enfants en présence d'un tiers.

La justice en procès

Se range-t-elle trop souvent du côté des mères cette justice des familles ? L'avocate Aurélie Thuegaz le croit en partie. «D'après mon expérience, les juges exigent, et c'est peut-être dégueulasse, que le père montre patte blanche, plus que la mère, pour montrer qu'il est un bon père. Alors qu'on est à une époque où les femmes peuvent être des working girls.» Maître Ambroise Soreau, spécialisé en droits des pères, abonde : «La justice continue à se référer à des théories sociales vieilles de 60 ans qui disent que l'enfant a surtout besoin de sa mère. L'importance du rôle du père n'est pas prise en compte à sa juste valeur. Même quand on demande la garde alternée, on ne l'obtient pas toujours !»

Les chiffres semblent leur donner raison. En 2012, la garde alternée n'était accordée qu'à 12% des 10% des couples en désaccord sur le mode de garde. Quand chacun des deux réclame d'être le parent hébergeur, la mère l'emporte dans 63% des cas, le père dans 24%.

Isabelle (le prénom a été modifié), juge aux affaires familiales à Pontoise, repousse l'accusation. «*Le JAF statue en fonction de l'intérêt de l'enfant. Qui est de voir autant ses deux parents. Il y a des pères qui souffrent mais il y a surtout des pères résignés.*» Qui ne formulent pas de demande de garde. «*Or en procédure civile, les juges ne peuvent ordonner ce qui n'a pas été suggéré par les parties.*» Et quand les pères demandent ?

«*De manière générale, on ne prive jamais un père de ses droits. L'autre jour, j'ai accordé un droit de visite simple (sans hébergement la nuit) à un père dépressif car il suivait un lourd traitement médical. Les droits de visite médiatisée dans un environnement neutre, c'est quand le père présente un danger pour l'enfant ou qu'il faut accompagner la création de leur lien. Quand on n'a vraiment pas confiance.*» Et si le père est au chômage, ça ne le dessert pas ? «*... au contraire, ça veut dire qu'il a du temps pour s'occuper des enfants.*»

“ **« La médiatisation du sujet est proportionnelle au nombre de pères concernés par des injustices. »**

- Aurélie Fillod-Chabaud, sociologue.

En deux ans, Aurélie Fillod-Chabaud, coauteur avec dix autres sociologues d'*Au tribunal des couples* (Odile Jacob, 2013), a assisté à 330 auditions dans 5 tribunaux partout en France. L'injustice ourdie contre les pères, empêchés d'éduquer, elle aurait pu l'entrevoir ; elle ne l'a pas entrevue. «*Très peu de pères demandent une résidence alternée, encore moins la résidence principale.*» Et quand ils ne demandent rien... «*la juge reconduit la formule mise en place à l'amiable par le couple au départ, où la mère occupe*

souvent le premier rôle parce qu'elle est celle qui fait des aménagements dans son emploi du temps pour les enfants. C'est une justice qui ne révolutionne pas l'ordre conjugal des couples.»

La sociologue ne remet pas en cause «*le fait que des pères souffrent*» mais soutient : «*la médiatisation du sujet est proportionnelle au nombre de pères concernés par des injustices.*» Peu.